

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°39-2025</p>	<p><u>CONTRATS - CONVENTIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle à intervenir avec la société KANWIPLAY / K-MUSIC dans le cadre des Mascarades de Clisson
-------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle , en annexe de la présente décision;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** les termes du contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle de la société " KANWIPLAY / K-MUSIC " dont le siège est situé à Bordeaux dans le cadre de l'animation "Les Mascarades" organisée à Clisson les 24/05/2025 et 25/05/2025 et le paiement des prestations suivantes :

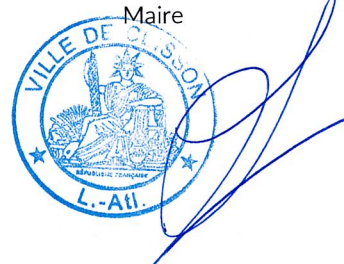
PRESTATIONS ARTISTIQUES	MONTANT EN € TTC
1 représentation d'un spectacle "Canzioneri" le dimanche 25 mai 2025	2099.45 €

Article 2. **CHARGE** le service "animation, culture et sport", le service "finances", Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 28 février 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence LUNEAU

Maire



Décision transmise à la Préfecture le **17 MARS 2025**

Et affichée le **17 MARS 2025**